

Information relative au recours aux contrats d'échange sur rendement global (TRS) dans le Fonds IMMANENS

Nous vous informons que l'**OPCI IMMANENS** va élargir l'utilisation des instruments dérivés à titre de couverture au sein de sa stratégie d'investissement.

Désormais l'**OPCI IMMANENS** pourra avoir recours aux contrats d'échange sur rendement global (*Total Return Swap – TRS*) ayant pour sous-jacents des titres des foncières cotées.

Le prospectus de l'**OPCI IMMANENS** sera modifié en conséquence à compter du 30 mai 2024 afin de mettre à jour la liste des instruments dérivés autorisés et ajouter des clauses associées aux TRS : risque de liquidité liés aux TRS, information et évaluation des TRS, sélection des intermédiaires.

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de l'investisseur.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et le prospectus de l'**OPCI IMMANENS** est disponible sur le site internet www.amundi-immobilier.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.